

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION DU PLATEAU DE LOUZE ET DE GLAY

**Du 5 décembre 2023 à 9h au 27 décembre 2023 à 17h
(22 jours)**

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre administratif de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Plateau de Louze et de Glay, dont le siège social est situé à St-Maurice-l'Exil, il sera procédé à une enquête publique.

L'ASA du plateau de Louze et de Glay porte un projet d'extension qui vise à renforcer son réseau d'irrigation actuel et d'étendre son réseau. Pour réaliser cette extension de réseau, l'ASA doit en amont étendre son périmètre administratif.

M. Monier, Docteur en géologie appliquée, est désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier déposé dans chaque Mairie selon leurs propres horaires d'ouverture : Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Chonas-l'Ambellan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arey, Reventin-Vaugris, Roussillon, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Vernioz et Ville-sous-Anjou ou sur le site des services de l'État en Isère.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête** :

- dans les registres papiers mis à disposition dans les 13 mairies où le dossier est consultable ;
- par voie postale à : A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – Mairie - 33, rue de la Commune 1871 - BP 10444 - 38554 St Maurice l'Exil cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ci-après : ddt-asa@isere.gouv.fr

Le commissaire enquêteur sera présent

- le vendredi 8 décembre de 14h à 17h30 à la mairie de St-Maurice-l'Exil
- le samedi 16 décembre de 9h à 12h à la mairie de St Prim
- le mercredi 20 décembre de 14h à 17h30 à la mairie d'Auberives-sur-Varèze.

L'enquête est annoncée 15 jours au moins avant le début, par des affiches apposées dans les mairies concernées et par un avis inséré par l'ASA dans le Dauphiné libéré et dans l'Essor. Ces derniers seront republiés dans les 8 jours suivant son démarrage.

L'avis d'enquête est également mis en ligne sur le site des Services de l'État en Isère.

A l'issue de l'enquête, **les rapports et conclusions du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint-Maurice-l'Exil et paraîtront sur le site des services de l'État en Isère.